

# L'Éclimont



LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

N° 41

Janvier 2015



## BONNE ANNÉE 2015



### Le mot du Maire :

*Chères Fontainiennes, chers Fontainiens,*

*C'est dans un contexte d'indignation et de tristesse, suite aux attaques terroristes et barbares dont la France a été la cible, que malgré tout, au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de tout cœur une bonne année 2015, pour vous, vos proches et ceux qui vous sont chers, sans oublier les personnes souffrantes. Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de joie et principalement une vie d'espérance et de bonne santé.*

*Cette nouvelle année sera riche en réalisations pour Fontaine. En effet, 9 mois après sa mise en place le nouveau conseil municipal, a décidé de l'enfouissement des lignes (moyenne et basse tension, téléphone, éclairage public) sur une grande partie de la rue de Jaugy et de la construction d'un mur de consolidation au cimetière.*

*J'espère que vous prendrez un réel plaisir à lire cette Gazette.*

*Bonne année à tous !*

Votre Maire,  
Yvon Boukaya

### **Notre communauté de communes devait devenir une communauté d'agglomération.**

La chose ne s'est pas encore faite car Pussay n'a pas voté. Dans la mesure où une des motivations principales pour ce changement était de "bénéficier" d'un million d'euros de dotation supplémentaire de la part de l'Etat, on peut se demander si cet échec n'est pas une bonne chose : en effet, ce million d'euros venant directement de nos impôts (ou de notre dette !), il sera, au moins économisé...

### **Carte déchetterie.**

Depuis le 1er janvier, l'ancienne carte d'accès à la déchetterie n'est plus valable. Vous pouvez venir en mairie chercher la nouvelle. Munissez-vous d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancien badge.

### **Feu de broussailles et de déchets verts :**

Les feux de broussailles et de déchets verts **ne sont plus autorisés**. De toute façon, le compost reste la solution la plus écologique. Sinon, portez-les à la déchetterie...

### **Carnet rose :**

**Bienvenue à :**

- **Eliott Gallopin né le 11 juillet 2014**



### **Ils nous ont quittés :**

- **Daniel VREL** décédé le 15 mai 2014
- **Henry SIEBENALER** de Guillerval, décédé le 31 décembre dernier. Il avait été notre cantonnier pendant quelques années.

### **Des nouvelles du regroupement pédagogique :**

Avec 146 enfants à la rentrée scolaire en primaire dont 58 en maternelle, pour le bien-être de nos enfants, le syndicat en charge de l'école primaire (SI RPVE) a décidé l'embauche d'une personne supplémentaire à partir de la rentrée 2014.

Cette personne assistera les enseignantes dans les 3 classes maternelles pour l'encadrement, l'animation et l'hygiène de nos jeunes enfants.

Cette personne sera également en charge de la surveillance du temps de cantine et assurera aussi l'encadrement des enfants dans le car.

Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires nous avons également dû faire appel à 4 personnes supplémentaires afin d'assurer la garderie des enfants.

Pour les enfants qui déjeunent à la cantine le midi, sachez que le syndicat prend en charge près d'un tiers du prix des repas (à savoir 2,21 € par repas), l'intégralité du prix du transport entre l'école et la cantine : soit 105 €/enfant/an, ainsi que la surveillance (cinq personnes 2h par jour).

Après 3 années sans hausse de prix pour les familles nous sommes contraints de répercuter cette année l'augmentation des coûts que nous facture notre prestataire, ainsi que la TVA passée de 7 à 10%

Entre les frais de fonctionnement des écoles (chauffage, entretien, téléphone) les subventions de cantine, les transports, les frais de personnels, de fournitures et de sorties, la mairie de Fontaine investit chaque année près de 24000 euros dans l'école ce qui représente 20 % du budget de la commune.

### **Péri scolaire**

Pour les mercredis et les vacances scolaires, grâce à l'intercommunalité, les accueils de loisirs de Saclas, Méréville, Étampes et Morigny peuvent accueillir vos enfants à tarif préférentiel.

En raison de la forte demande (surtout pour le mercredi) nous vous conseillons de vous renseigner dès que possible auprès des structures d'accueil pour l'inscription de vos enfants l'année prochaine.

**-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-**  
**Plan vigipirate :**

Le plan vigipirate nous impose de condamner l'accès à la place de la mairie. C'est pourquoi elle est actuellement fermée par des barrières.

**-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-INFO-**

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2014**

Les comptes de gestion gérés par la Trésorerie d'Etampes et les comptes administratifs qui se recoupent au centime près ont été approuvés. Les excédents constatés ont été reportés :

| Désignation                   | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses                      | 121 318,16 €   | 13 271,14 €    |
| Recettes                      | 123 127,71 €   | 68 867,55 €    |
| Résultat de l'exercice 2013   | 1 809,55 €     | 55 596,41 €    |
| Excédent reporté de 2012      | 73 753,58 €    | -43 183,71 €   |
| Résultat cumulé au 31.12.2013 | 32 379,42 €    | 12 412,70 €    |

Le budget primitif pour 2014 a été adopté :

| Désignation       | Dépenses     | Recettes     |
|-------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement    | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| Investissement    | 36 000,00 €  | 36 000,00 €  |
| Total budget 2014 | 186 000,00 € | 186 000,00 € |

Les taux des impositions communales, **sans augmentation depuis 2005** ont été fixés à :

| Désignation de la taxe       | Taux    | Recettes |
|------------------------------|---------|----------|
| Taxe d'habitation            | 3,80 %  | 13 235 € |
| Taxe Foncière (bâti)         | 7,45 %  | 18 036 € |
| Taxe Foncière (non bâti)     | 39,38 % | 5 986 €  |
| Total des recettes attendues |         | 37 257 € |

Des subventions à des associations ont été votées :

| Désignation de l'association                  | Subvention |
|---|------------|
| Après-Midis Récréatifs (A. M. R.)             | 200,00 €   |
| Gué de l'Eclimont ( <i>comité des fêtes</i> ) | 1 014,00 € |
| Le Bel Orgue                                  | 100,00 €   |
| Union nationale des combattants               | 100,00 €   |
| A.D.M.R. Essonne                              | 6 197,50 € |

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014**

Lors de ce conseil, il fut abordé :  
la préparation du repas champêtre de septembre,

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Organisation du repas champêtre du 14 septembre, offert par la commune.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

Approbation d'une augmentation des compétences de la Communauté de Communes de l'Etampois et du Sud Essonne (C.C.E.S.E.) pour lui permettre de passer d'un statut de « communauté de communes » à celui « d'agglomération ». Ces compétences dont certaines existaient déjà partiellement sont :

Développement économique

Aménagement de l'espace communautaire

Equilibre social de l'habitat

Politique de la ville

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, à compter du 1er janvier 2016.

Autorisation donnée au Maire de signer le contrat de bassin de la Juine. Celui-ci décline un programme d'actions sur l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les ressources en eau et milieux aquatiques.

Ce contrat est animé par le Syndicat mIxte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et ses Affluents (S.I.A.R.J.A.).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2014

Rejet de la transformation de la Communauté de Communes de l'Etampois et du Sud Essonne (C.C.E.S.E.) en communauté d'agglomération.

Décision de ne pas attribuer d'indemnité de conseil au Comptable du Trésor Public pour l'année 2014.

Election d'un titulaire, Yvon Boukaya, et d'un suppléant, Cédric Bonnefoy, pour la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Commune de l'Etampois et du Sud Essonne (C.C.E.S.E.). Les charges sont celles qui ont été transférées de la commune ou d'un syndicat intercommunal vers la communauté de communes.

Proposition de découper en trois tranches l'enfouissement des réseaux pour des raisons budgétaires.



Accord pour renouveler le contrat avec la société Self Jardin pour l'entretien des bords de routes et chemins.

Accord donné au maire pour l'achat d'une bande de terrain qui longe celui de la commune au « Carrossier », appelé souvent « Le Paradis », où se déroule le repas champêtre.





|   |  |
|---|--|
| Collecte des ordures ménagères                | Mercredi matin   |
| Collecte des emballages et journaux-magazines | Mardi matin  |
| Collecte des encombrants                      | 19 janvier<br>02 septembre                                     |
| Collecte du Verre                             | A déposer dans les bornes d'apport volontaire de votre commune |

-  Les collectes sont assurées les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai (*collecte non reportée*).
-  Les bacs et les encombrants doivent impérativement être sortis la veille au soir de la collecte.

Un doute, une question ?

Contactez le SEDRE au 01.64.94.56.21 ou [www.sedre91.fr](http://www.sedre91.fr)



**L'**opération Essonne verte Essonne propre a reçu cette année, au moins à Boissy-la-Rivière, un bon accueil, puisqu'une douzaine de parents d'élèves se sont joints à nous le 5 mai et ont accompagné les enfants pour le ramassage des déchets aux alentours de l'école et du terrain de sport. En ce qui nous concerne, nous avons encadré le groupe d'élèves de CM2 et leur professeur dans le bois au-dessus de l'auberge de jeunesse et avons constaté que les principaux débris étaient constitués de bouteilles de verre brisées, laissées vraisemblablement par des adolescents fréquentant les lieux.

À Saint-Cyr-la-Rivière, deux équipes se sont réparties sur deux trajets :

- Rue de Voisins, sente de Jaugy - retour par la rue de Jaugy et la départementale 145 ;
- Rue du Montoir, le chemin aux Ânes direction le Grand-Bois puis retour par le chemin parallèle à la Départementale 145.

Le point le plus impacté par les débris était l'emplacement anciennement occupé par les containers à verre le long de la RD 145, entre les communes de Fontaine et de Saint-Cyr-la-Rivière. Cette sortie a d'ailleurs été l'occasion d'expliquer aux enfants la différence entre les véritables déchets et certains éléments végétaux ou animaux (plantes desséchées, bois mort, coquilles) qui n'ont pas à être considérés comme des débris.

Les écoles ayant travaillé cette année sur le thème des « zones humides », nous avons remis à l'un des professeurs de Saint-Cyr-la-Rivière une quarantaine de feuillets recto-verso d'une part portant sur l'intérêt de ces milieux, sous forme d'une bande dessinée, d'autre part présentant quelques généralités et chiffres relatifs au tri et aux déchets en général.

Sur les deux communes, les mêmes sites avaient fait l'objet d'une opération similaire l'an passé et le volume des déchets s'est avéré nettement moindre cette année.

Les professeurs des classes de maternelle ont étudié le tri avec les élèves et ont dressé un petit bilan annexé au présent résumé.

À l'issue de l'opération avec les élèves, nous avons entre nous terminé la matinée par un ramassage des déchets le long du marais des Marvaux, sur les abords de la RD 49 et là aussi sur le même parcours que l'an passé, nous avons eu l'agréable surprise de constater un volume beaucoup moins important de déchets.

Nous remercions les élèves, les parents volontaires ainsi que tous les professeurs des écoles du regroupement pour leur participation éco-citoyenne.

L'association de Sauvegarde de la Haute Juine et ses Affluents

**RENDEZ-VOUS LE MERCREDI 6 MAI 2015 POUR LA PROCHAINE  
OPERATION ESSONNE VERTE, ESSONNE PROPRE**

# LES PELOUSES CALCAIRES DE FONTAINE LA RIVIERE



Comme vous le savez peut-être déjà, la commune de Fontaine-la-Rivière compte, dans son périmètre, une partie du site Natura 2000 des Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine. Que l'on soit « pour » ou « contre », ce réseau d'aires protégées laisse rarement indifférents les habitants concernés. Mais finalement, « Natura 2000 », qu'est-ce que c'est ?!

Créé par l'Union Européenne, le réseau Natura 2000 permet de préserver des habitats et des espèces rares ou menacés, dans l'objectif de les amener vers un état de conservation favorable. Lors du lancement de cet outil, l'Union Européenne a laissé le choix, à chaque pays, de son interprétation dans les textes nationaux. C'est ainsi que la France a décidé de mettre en place cet outil par la voie contractuelle (et non réglementaire), dans le but d'intégrer à la fois les enjeux locaux environnementaux, mais également économiques et sociaux.



A Fontaine-la-Rivière, se sont les pelouses calcaires que l'on souhaite préserver. Cet habitat n'a pas été choisi au hasard, puisqu'elles étaient déjà classées en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) avant l'arrivée du réseau Natura 2000. En effet, on y trouve des espèces floristiques à affinité méditerranéenne, rares voire très rares en Ile-de-France, ainsi qu'une richesse faunistique exceptionnelle, notamment en papillons (lépidoptères) et autres insectes tels que les sauterelles et grillons (orthoptères).

Cependant, les pelouses calcaires sont de plus en plus menacées. En Île-de-France, victimes de l'abandon de l'activité pastorale, elles ont régressé de 80% en à peine 50 ans, pour devenir aujourd'hui les patches relictuels que nous connaissons. Elles souffrent également des dégradations humaines telles que le dépôt de décharges sauvages ou encore le passage d'engins à moteurs (quads et moto). Or, compte tenu de leur intérêt patrimonial, il est d'autant plus important de les préserver.







Natura 2000 a ainsi été créé pour nous aider à aller dans ce sens. N'imposant pas plus de réglementation que celle déjà existante auparavant, cet outil aide en revanche les propriétaires de parcelles classées à mieux les gérer pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat, en mettant par exemple en place du pâturage ou du fauchage.

Un site Natura 2000 de pelouses calcaires préservées, c'est l'occasion de rencontrer des espèces que vous ne verrez nul part ailleurs en Ile-de-France. En effet, orchidées sauvages, Cardoncelles molles et Anémones pulsatiles se côtoient ici, apportant une diversité végétale permettant également à la faune de se développer. Les regards attentifs et chanceux se poseront ainsi peut-être sur l'Écaille chinée ou l'Ascalaphe ambré ainsi que sur d'autres papillons tous aussi beaux en formes et en couleurs !

Sous vos pas, vous verrez sûrement sauter des orthoptères tels que le Conocéphale gracieux ou l'Oedipode turquoise, qui berceront vos siestes à l'ombre d'un Chêne pubescent.

**Lucile DEWULF**  
Chargée de mission à Naturessonne



## LE GUÉ DE L'ÉCLIMONT

Comité des Fêtes de Fontaine-la-Rivière et Saint-Cyr-la-Rivière

### La fête au village

Comme chaque année, le Gué de l'Eclimont a débuté cette fête le samedi 14 juin dans la matinée par une vente de brioches et de billets de tombola. Fruit du hasard les deux premiers lots furent gagnés par des habitants de Fontaine la Rivière. Monsieur et madame Lafouasse nous ont ensuite accueillis une fois de plus, chez eux à Saint Cyr la Rivière, pour le méchoui dont la préparation a commencé en début d'après-midi. A partir de 19 heures nous nous sommes retrouvés avec plaisir pour un apéritif suivi d'un repas dansant. Bien qu'un peu moins nombreux que les années précédentes, soit soixante dix personnes, dont près d'une trentaine de Fontaine la Rivière, la soirée fut très réussie.



### Randonnée pédestre

Le mois de septembre a été sec et ensoleillé. Il fut notre seul mois d'été. Cependant les nuages se sont accumulés pour se liquéfier en une seule fois, le dimanche 21 septembre, jour prévu de la randonnée. Ils étaient une dizaine à affronter la forte pluie. Comme c'était également le jour de l'ouverture de la chasse, l'itinéraire pour se rendre aux sources de l'Eclimont empruntait les routes de la vallée, plutôt que les chemins du plateau. Cela a aussi évité de marcher dans la boue. La pluie ayant cessé, le pique-nique que chacun avait apporté pu se prendre sans être mouillé. Les participants étaient contents de leur journée.



### Repas d'automne

Habituellement à mi-octobre, a lieu une traditionnelle « choucroute », repas suivi d'une soirée dansante. Ce samedi 18 octobre, une innovation était proposée : le plat était un « aligot », une spécialité originaire de l'Aubrac à base de purée de pommes de terre et de tome fraîche, accompagné de saucisses grillées. Plus de cent personnes étaient au rendez-vous. Beaucoup ne connaissaient pas ce mets, et l'ont apprécié. Certains, bien que l'ayant aimé, n'ont pas caché qu'ils préféraient la choucroute. Toute la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur.

### Sortie spectacle

Une sortie au théâtre de la Renaissance à Paris était proposée le samedi 22 novembre. La comédie « Thé à la menthe ou t'es citron » était fort bien jouée. Une vingtaine de personnes ont été intéressées par cette activité, dont cinq de Fontaine la Rivière.

### Noël

Pour les enfants tout a commencé le samedi 6 décembre par l'arrivée du Père Noël dans sa nouvelle calèche. Il s'est arrêté un moment sur la place de la mairie de Fontaine la Rivière, puis s'est rendu à Saint Cyr où un goûter était offert.

Pour eux, Noël s'est poursuivi le dimanche 14 décembre avec un spectacle dans la salle des fêtes d'Estouches, où « Anatole le Magicien » a su captiver les enfants en les faisant participer à ses tours de prestidigitation. Avant le goûter, des cadeaux, des livres et des chocolats, furent donnés aux enfants.



Les aînés n'ont cependant pas été oubliés : un verre de l'amitié leur a été proposé le dimanche 14 décembre, à la mairie de Fontaine la Rivière. C'est un moment où les uns et les autres se retrouvent. Ils sont repartis avec un colis de Noël qui fut apprécié.

Jean Benoit de Véricourt



## **GUE DE L'ECLIMONT:**

L'assemblée générale du **Gué de IEclimont** se tiendra le samedi 7 février à 17h00 dans la salle communale de Saint Cyr la Rivière, en face de l'église.

Vous pourrez participer à l'élection du président et du bureau.

Et si vous souhaitez vous impliquer dans cette association qui organise de nombreux évènements festifs pour les habitants de St Cyr et de Fontaine, vous pourrez aussi vous porter candidat.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'assemblée.

**VENEZ NOMBREUX!**

## **REPAS CHAMPÊTRE**



Le repas champêtre a, comme chaque année, été un grand évènement de la vie du village.



Plus de la moitié des habitants de Fontaine se sont retrouvés en ce deuxième dimanche de septembre pour partager une après-midi particulièrement festive.



**Le repas, préparé et organisé par le conseil municipal, et les jeux, apportés par Alain Boussard ont rencontré un grand succès.**



**Merci a tout ceux qui ont aidé à la réussite de cette belle journée.**





## Le TAD... qu'est-ce que c'est ?

Le TAD c'est le **T**ransport **à** la **D**emande.

C'est un service proposé par le Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Essonne, auquel adhère la commune de Fontaine la Rivière.

**Quel est le but** : le TAD est un moyen de transport en commun destiné à offrir une couverture du territoire, là où il n'existe pas de lignes régulières. Ce n'est pas un concurrent des taxis dans le sens où il a des points d'arrêt définis (les arrêts de bus) et qu'il est susceptible de transporter plusieurs personnes.

Ce service autorise toute personne de la commune (y compris les personnes à mobilité réduite, car les minibus sont adaptés) à pouvoir bénéficier d'un transport lui permettant de se rendre dans n'importe laquelle des 24 communes de sa zone de desserte (voir carte), ainsi qu'à Dourdan ou Étampes à l'intérieur d'une plage horaire définie.

**Comment ça marche** : Les véhicules ne se déplaçant qu'à la demande, vous devez réserver 48 h à l'avance votre déplacement en indiquant votre horaire d'arrivée souhaité. (votre horaire de retour également). Ensuite vous serez rappelé pour confirmation d'un horaire de prise en charge. Les arrêts du TAD se font aux mêmes endroits que les arrêts des lignes régulières. (pour Fontaine, c'est devant la mairie).

Pour réserver un **numéro vert** : **0800 971 251**

Ce service fonctionne les mardi et mercredi toute l'année, ainsi que tous les jours durant les vacances scolaires.

**Combien ça coûte** : chaque trajet vous en coûtera 2 euros par personne. C'est gratuit si vous possédez un Pass Navigo, une carte Imagin'R ou un Ticket T.

Alors n'hésitez plus à vous déplacer.





# ETES-VOUS ECOLO ?

*La nourriture à la poubelle, c'est 20 kg/hab. et par an en moyenne, soit 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et de légumes.*

Ne jetez pas systématiquement les aliments dont la date de consommation est dépassée : des yaourts par exemple, s'ils sont restés au réfrigérateur, peuvent être consommés plusieurs semaines après cette date, du pain en tranche ou de la brioche seront un peu moins savoureux, mais encore parfaitement consommables. Les produits surgelés, la viande ou le poisson, par contre, doivent faire l'objet de précautions.

Les restes de repas, s'ils sont conservés au frais, peuvent être consommés par toute la famille pendant plusieurs jours.



-----

Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures portables. Vous trouverez un conteneur à cet effet à la déchetterie de Saclas.

-----

Périmés ou non, les médicaments et leurs emballages se rapportent en pharmacie. Attention, les médicaments vétérinaires, les produits de parapharmacie, les compléments alimentaires et les cosmétiques ne sont pas repris. Pour les déchets piquants ou coupants (seringues usagées, aiguilles, lancettes, microperfuseurs, aiguilles à stylos...), demandez au pharmacien de vous remettre gratuitement une boîte à aiguilles que vous rendrez une fois pleine. Les déchets « mous » (pansements, compresses, cotons...) se jettent dans le bac à ordures.

